



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 3
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 11 JANVIER 1980

NOTES POUR UNE DÉCLARATION PAR
L'AMBASSADEUR W. H. BARTON,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA
PRÈS L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
LORS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
SUR L'AFGHANISTAN,
NEW YORK, LE 11 JANVIER 1980

Monsieur le Président,

Nous sommes rassemblés ici en session extraordinaire parce que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'un des membres de l'Organisation ont été bafouées avec un souverain mépris des principes fondamentaux de la Charte. Nous sommes rassemblés ici parce qu'une grande puissance - l'Union soviétique - a envahi et occupé un petit État voisin non aligné, contrevenant ainsi à ses responsabilités spéciales et violant les principes qui nous engagent tous. Nous sommes rassemblés ici parce que le veto de l'Union soviétique a empêché le Conseil de sécurité d'exercer sa responsabilité première qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons ni ne devons feindre d'ignorer cette grave atteinte à la paix internationale qu'a perpétrée l'Union soviétique en Afghanistan. L'argument voulant que nous nous ingérerions, ce faisant, dans les affaires intérieures d'un État-membre est sûrement l'un des plus incroyables jamais avancé au sein des conseils de cette Organisation.

Arrêtons-nous donc sur les motifs invoqués par l'Union soviétique et ses amis de Kaboul pour justifier cette intervention militaire. On dit que l'aide soviétique a été demandée par le chef de l'État afghan, que l'on n'a pas laissé vivre assez longtemps pour regretter sa requête. Nombre de nos gouvernements ont également été informés qu'il s'agissait de "contingents militaires d'intervention limitée" qui seront retirés une fois passée l'aggression extérieure. Ces prétentions sont difficiles à concilier avec les faits qui prouvent la présence de près de 100 000 soldats soviétiques - soit un nombre supérieur à celui de nos forces armées affectées à la défense du Canada - qui participent à l'effort pour repousser un "agresseur étranger", visible nulle part.

Non, Monsieur le Président, en réalité les forces soviétiques ne combattent pas un agresseur étranger; elles combattent des Afghans qu'on accuse d'être des contre-révolutionnaires alors qu'ils sont coupables uniquement de résister à un gouvernement étranger qui leur est imposé de façon non démocratique. Une telle action ne trouve aucune justification. La communauté internationale ne peut fermer les yeux sur l'effort aussi transparent d'une grande puissance pour étendre son emprise sur un petit État voisin qui ne posait aucune menace à sa sécurité. Si nous devons chacun de nous interpréter nos préoccupations en matière de sécurité comme exigeant la présence de régimes conformistes en bordure de nos frontières nationales, la Charte de cette Organisation ne serait plus, tout compte fait, qu'un bout de papier sans valeur.

Les conséquences de l'intervention soviétique sur la population de l'Afghanistan sont on ne peut plus évidentes. Mais notre première préoccupation ici concerne la menace que cette action pose à la paix et à la stabilité internationales. Il n'est pas étonnant que d'autres pays non-alignés de la région et d'ailleurs se sentent menacés, et qu'ils se demandent s'ils ne seront pas les prochains sur la liste. L'action soviétique ajoute une nouvelle dimension particulièrement dangereuse à une situation déjà grave dans une région du monde où l'instabilité et les conflits sont endémiques. Nous devons nous tenir prêts, Monsieur le Président, à accorder notre appui collectif à tous les efforts qui pourront être entrepris par les pays de la région pour consolider leur sécurité nationale et leur intégrité territoriale. Il est important que nous fassions connaître, surtout au sein de cette Organisation, notre rejet total des motifs de l'intervention soviétique en Afghanistan. Nous devons, comme nous le demande le règlement invoqué pour la convocation de cette session, nous unir au service de la paix.

Ce que le Conseil de sécurité n'a pu faire, nous devons maintenant nous engager à le faire. La communauté mondiale ici représentée doit condamner l'action soviétique en Afghanistan comme une nette violation des principes fondamentaux de la Charte. Nous devons exiger le retrait immédiat de toutes les troupes soviétiques de l'Afghanistan. Il s'agit sûrement là de la première mesure essentielle pour restaurer la stabilité dans la région et permettre au peuple afghan d'exercer son droit inaliénable à l'auto-détermination.

Monsieur le Président, nous ne demandons pas l'impossible. Nous demandons de l'Union soviétique ce que l'Union soviétique demanderait elle-même de tout autre État si les rôles étaient renversés. Nous nous préoccupons des effets de l'action soviétique sur un si grand nombre des réalisations que nous avons accomplies ici même ou au sein d'autres organismes des Nations Unies. Le climat de confiance internationale a été sérieusement perturbé. Le caractère indivisible de la détente a été remis en question. Les relations entre nombre de nos pays et l'Union soviétique vont se tendre de plus en plus pendant que nous tentons de faire bien comprendre à l'URSS qu'elle devra assumer les conséquences de ses gestes. Les leçons de l'histoire nous ont marqués tout autant que l'Union soviétique.

Monsieur le Président, ma délégation encourage sans réserve cette Assemblée à se prononcer fermement contre les événements survenus en Afghanistan. Tout en reconnaissant que les décisions de cette Assemblée n'ont aucune force exécutoire, nous croyons qu'une résolution sur ces événements exprimera le sentiment de la grande majorité des nations du monde: aussi, ne faudrait-il pas mésestimer son poids politique et moral. Si l'Union soviétique ne veut pas vider de leur sens ses nombreuses initiatives passées sur la non-intervention et la non-utilisation de la force, il est temps qu'elle respecte les principes qu'elle avance. Ce n'est que dans le respect total de la souveraineté et de l'indépendance de chacun des États-membres que nous pourrons continuer à servir la cause de la coopération et de la compréhension internationales.